

essaierait de former, le journal radical s'exprime ainsi :

La *Vraie France* ne s'était pas fait faute de rudoyer le monarchiste dissident, et son excommunication avait même été prononcée avant même que le directeur du *Journal de Roubaix* n'eût acquis la propriété du *Mémorial*.

Aujourd'hui, l'organe légitimiste vient de porter un nouveau coup — un coup qui n'est peut-être pas droit, mais qui n'en est pas moins habile — à son rival en le privant de son chef d'un de ses journaux. M. Aimé Behagheci qui passe du *Mémorial* à la *Vraie France*, le légendaire *prophète* avait abandonné ses fonctions, quelque temps après la polémique que le *Petit Nord* souleva contre lui, et il n'avait pas été jusqu'ici de successeur. M. Behagheci est appelé aujourd'hui à le remplacer.

Que va dire M. Retoux ? Nous attendons avec impatience l'apparition du *Mémorial* et du *Journal de Roubaix*.

Précisément, à la suite de la note par laquelle M. Behagheci annonce son entrée en fonctions, la *Vraie France* a publié hier une attaque en règle contre le *Mémorial*.

La galerie attend la riposte. Nous marquons les coups et nous nous en réjouissons. M. Behagheci expliquera nous évolution légitimiste.

Il nous dit, il est vrai, qu'il est le fils d'un « des gardes nationaux de la garde nationale », accompagnant Louis XVIII à Gand, pour protéger de leur épée le souverain auquel ils « avaient juré fidélité et dévouement ».

C'est là une éducation coup sûr originale, mais nullement suffisante, d'autant que les gardes du corps en question ne gardèrent ni le défendeur ni tout, et que le défendeur et leur fidélité au Roi se traduisirent de la façon la plus platonique.

Le *Mémorial* obtiendra mieux que cela, nous l'espérons.

Dans son numéro d'hier matin, le *Mémorial* de Lille s'exprime en ces termes, par la plume de son nouveau rédacteur en chef :

L'enfant perdu que sa mère abandonne trouve toujours un asile au Saint-Lieu, comme on dit dans les *Dragons de Villars*.

La mère, c'est le *Mémorial*; l'enfant perdu, c'est M. Aimé Behagheci; le *Saint-Lieu*, c'est naturellement le bureau de rédaction de la *Vraie France*.

Ce Monsieur, que le *Mémorial* n'a pu conserver, vu l'exagération de ses opinions jérémiques, s'est, au moment opportun, souvenu qu'il avait eu un membre de sa famille dans les gardes nationales, et, par conséquent, sans transition, a obtenu d'emblée sa promotion dans les chevau-légers.

Il écrit aujourd'hui dans la feuille de la rue de Pas, et, du premier coup, a parfaitement mis le maître de cet étrange organe et parti légitimiste.

Il parle (ou laisse parler) d'excuses faites par le *Mémorial*. Nous n'aurions qu'un mot à répondre : par politesse, nous ne le prononcerons pas; disons seulement que c'est le contraire de la vérité.

Il se permet aussi de nous donner des conseils et des leçons de convenance.

Nous n'en avons à recevoir de lui que ce soit, de lui moins que de tout autre.

La dernière des convenances est de ne pas mordre la main dans laquelle on a mangé le pain et le sel.

Le journal la *Vraie France*, cet aveugle qui joue de la clarinette sur le bord du chemin, auquel nous avons des bons adieux, nous prie de leur obéir en passant, mais que personne n'écoute, sentant sa fin prochaine, se montre grossier pour se prouver à lui-même qu'il est encore de ce monde.

Nous ne tenons pas à lui faire de la réclame et ne lui répondons que le moins possible.

Les intraneigants du parti légitimiste ont là un singulier défenseur.

et il fut impossible d'arrêter brusquement. Le brancard du tombeau heurta donc le tablier en fer de la locomotive et, du choc, le cheval se trouva dételé.

Fort heureusement, tout se borna là. Les dommages sont peu importants. Le tombeau appartient à M. Dupuis.

Les mendiants pullulent :

Hier, dans la matinée, un peignoir de lin, nommé Alfred Fondeur, âgé de 42 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 82, à Roubaix, mendiait de porte en porte dans la rue de Mouvaux, au Blanc-Seaux.

Notre homme simulait une infirmité, il portait en écharpe le bras droit, paralysé disait-il.

Il accompagnait ses dires d'une exhibition du membre malade qui apparaissait agité d'un tremblement convulsif. Fondeur déclarait, en outre, qu'il était veuf et père de 3 enfants en bas-âge.

Ces petites manœuvres réussissaient. Il faisait une récolte abondante de petits et de gros sous, des pièces blanches même s'y mêlaient.

Un passant avisa le garde-champêtre Delnat, la mendicité étant interdite, il était de son devoir d'arrêter le contrevenant.

Dans l'enquête, il fut établi que Fondeur aussi valide et aussi solide qu'un garçon nettement n'était en outre ni veuf, ni père de famille. D'autres graves découvertes se firent encore.

On apprit qu'il vivait en concubinage avec une femme mariée, et qu'il était sorti de l'hospice d'après expulsion à la suite de deux condamnations, l'une pour mendicité et l'autre pour rébellion envers les agents.

Fondeur a été trouvé porteur d'une somme de 6 fr. 80, produit de ses amonnes publiques ainsi frauduleusement recueillies.

On a amené hier à la prison municipale de Tourcoing, deux expulsés nommés : Louis Dhuquesne, 18 ans, rattaché, né à Roubaix et Eugène Tack, âgé de 21 ans, boulanger, né à Gand. Ils ont été dirigés sur la frontière; en compagnie d'un journalier nommé Jean Dubois, âgé de 22 ans, extradé sur la demande du gouvernement belge.

UN DUEL. — Le bruit est répandu à Lille qu'un duel a eu lieu hier, à la frontière, entre deux négociants de Lille, M. F... et M. D...

Nous donnerons demain des détails plus précis, s'il y a lieu.

Par arrêté ministériel, M. Bertrand professeur de philosophie au collège d'Arras, est délégué dans les fonctions d'inspecteur primaire de Lille. (Emploi institué à titre provisoire.)

M. Michaut, professeur au Lycée de Saint-Quentin, est nommé professeur pour l'enseignement spécial au Lycée de Lille, en remplacement de M. Lamy.

M. Haussaire, professeur au Lycée de Lille, est nommé professeur divisionnaire d'anglais au Lycée de Versailles.

NOUVEAUX ARTILLERES EN TUNISIE. — On annonce le retour à Douai de la 40e batterie du 27e d'artillerie. Cette batterie, partie avec la 9e du même régiment à destination de la Tunisie, n'a pas dépassé Valence (Drôme), où elle séjourne depuis le 15 septembre.

La 9e, au contraire, en Tunisie depuis deux mois, est à la Manouba, sauf deux détachés qui ont été envoyés à Zaghouan.

Le 8 décembre courant, le tribunal correctionnel condamnant à un mois de prison et 100 francs d'amende, Mme Boffe, pour avoir lacéré un titre formant obligation, signé par elle au profit de la dame Wibaut.

Quelques jours après la condamnation, Mme Boffe tenta de se suicider, en ingurgitant deux poisons, dont le second était du laudanum, qui neutralisa le premier.

M. le docteur Looten, qui donne ses soins à la condamnée, espère qu'elle sera complètement remise dans peu de jours.

La Fanfare Delattre offrira dimanche prochain, 18 décembre, à 7 heures précises du soir, un grand concert vocal et instrumental, à ses membres honoraires.

Ce concert aura lieu dans le grand salon de la mairie de l'abbaye de M. V. Hervey, premier prix du conservatoire de Bruxelles, premier chanteur de la Fanfare, et de M. V. Minssart, baryton-solo de la Société des épiphonistes Lillois; L. Delezzenne, clarinette, 1er prix du conservatoire de Bruxelles; A. Titz, chanteur de genre de Bruxelles; L. Eereport, accompagnateur.

En voici le programme

1re PARTIE. — Fanfare Delattre, ouverture des motifs de Verdi, M. Eran, M. V. Hervey, M. Minssart, duo d'Hamlet, A. Thomas. — M. L. Delezzenne, Grand Concerto pour clarinette, Vandenberghe. — M. Minssart, Noces de Jeannette (air du rossignol), Massé. — M. Titz, chansonnette, M. P. P.

2me PARTIE. — Fanfare Delattre, Mosaïque sur des motifs de Verdi, M. Eran, M. V. Hervey, M. Minssart, duo d'Hamlet, A. Thomas. — M. L. Delezzenne, Grand Concerto pour clarinette, Vandenberghe. — M. Minssart, Noces de Jeannette (air du rossignol), Massé. — M. Titz, chansonnette, M. P. P.

Le piano sera tenu par M. L. Eereport.

La commission de la Fanfare Delattre nous prie de rappeler aux membres de la Société, que la lettre d'invitation étant nominale, elle ne peut être transmise à d'autres personnes, et que l'invitation de famille ne donne droit à l'entrée au concert qu'aux personnes habitant sous le même toit. Ces conditions seront rigoureusement observées aux concerts.

Les personnes désireuses de profiter des fêtes données par la Fanfare, pourront se faire inscrire au contrôle ou un registre sera déposé. — La cotisation personnelle est de 5 francs; la cotisation de famille de 10 francs chaque année.

Les membres honoraires qui auraient égaré leur invitation, peuvent se présenter au contrôle, leur qualité sera facilement reconnue.

Voici le programme du grand concert organisé au profit des pauvres de la ville par M. Landouzy.

Ce concert aura lieu le lundi 19 décembre, dans le grand salon de la mairie, avec le concours de Mme Landouzy-Besville, cantatrice, 1er prix du Conservatoire de Lille et de MM. Kozul et Meyer, pianistes. — D'après le programme, l'union-solo des concerts populaires de Lille, Victor Minssart, baryton-solo des Orphéistes Lillois, ex-baryton de l'Athénée de Paris. Fernand Landouzy, violoncelliste, professeur à l'Académie de Roubaix.

PREMIERE PARTIE. — Marche héroïque à deux piano, MM. Kozul et Meyer (St-Saëns). — Air de *Les Huguenots*, M. Minssart (Massé).

2me PARTIE. — Grande Fantaisie sur *Le Cid*, M. Laurent (Lalau). — *L'Alceste*, mélodie avec accompagnement de violoncelle, M. et Mme Landouzy-Besville (de Mol). — Grande Potpourri, M. Gustave Meyer (Chopin).

3me PARTIE. — Trio de ré mineur MM. Kozul, Landouzy, Landouzy (Mendelssohn).

Air du *Billet de Loterie*, Mme Landouzy-Besville (Nico). — Romance, M. Fernand Landouzy (Mendelssohn). — *Buzuka*, id. (Popper). — Air du *Barbier de Séville*, M. Victor Minssart (Rossini). — *S'il est un charmant* (Kozul). — Duo de *Le Valet de Chambre*, Mme Landouzy-Besville et M. Minssart (Carafa). — *Tais-toi*, duo pour piano, M. Kozul et Meyer (Thalberg).

Une quête sera faite entre la première et la seconde partie pour les pauvres.

BOULOGNE-SUR-MER. — Un armateur de Stockholm, M. Ludvig FRYSTON, vient d'offrir 1,000 francs pour les orphelins de Boulogne et du Portel.

MAULDE-MONTAGNE. — Le service de douane de la gare de Maulde-Montagne vient de saisir un wagon à Combaing du Nord, chargé de pommes de terre, et dans lequel se trouvaient placés à chaque extrémité, et contre deux cloisons construites à cet effet, 950 kilogrammes de tabac et 1,000 cigares étrangers.

Le wagon venait de l'intérieur de la Belgique à destination de la gare de Wailers.

NOTABILITES COMMERCIALES de Roubaix

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue

Collectons pour Hommes et Enfants.

ALA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges

E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie.

A LA CONFIANCE, BRUNO-AGACHE, Grande Rue, 56, à Roubaix

CHEMISERIE, BONNETERIE ET GANTERIE.

Etat-Civil de Roubaix

DECLARATIONS DE MARIAGES du 16 déc.

— Alfred Dupont, rue d'Espérance, cour Honoré, 26, et Léon Desmet, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 26. — Léon Desmet, rue d'Inkerman, 52. — Léon Dumont, rue de Lannoy, 138. — Malvina Fawcett, rue de Condé, 18, cour Vroman. — Céline Decroix, rue des Longues-Haies, 11, cour Desturmet.

DECLARATIONS DE DECES du 16 déc.

— Jean-Baptiste Vranckamp, 1 an, rue de l'Ermitage, cour Villaux, 23. — Marie Leplat, 55 ans, sans profession, rue de l'Hommelet, 134. — Emile Dupont, 11 mois, rue de l'Hommelet, 134. — Van der Haegen, présenté sans vie, rue de Mouvaux, cour Sioen. — Kieher Geldhof, 4 mois, rue de l'Alma, cour Delverue. — Philomène Leveque, 1 an, rue Bernard, cour Charlemagne. — Sophie Casteau, 31 ans, à l'Hospice-civil.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPUREUR-LAMY, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 36.

Les amis et connaissances de la famille COUCKE, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 36.

Les amis et connaissances de la famille VANWESSEMAEL-MAES, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SALUT D'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Elisabeth, 36.

Les amis et connaissances de la famille LECROIX-CATTEAU, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au convoi et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille LEBLANC, qui, par ob